

## CHARTRE DE LA FESIC

(1985)

### Un projet pédagogique qui privilégie la promotion des personnes et leur participation

La formation, la promotion et l'épanouissement de tous ceux qui vivent dans les établissements de la FESIC (personnels et étudiants) constituent le fondement de leur projet pédagogique.

Le **respect de chacun** dans sa spécificité, une organisation faisant appel à la plus large participation et visant à ce que chacun atteigne ses objectifs personnels pour en découvrir toutes les dimensions, sont la traduction concrète de la primauté des personnes.

Cette primauté suppose la **tolérance**, qui exclut toute forme de « totalitarisme » et permet le pluralisme dans la réflexion et dans l'expression. S'il y a ouverture au dialogue, la diversité des convictions et leur confrontation sont, pour chacun, source d'enrichissement.

### La primauté de l'homme dans la technique, dans la recherche, dans l'économie

La référence aux valeurs évangéliques inspire, à chaque époque et dans chaque milieu, des conceptions de l'homme et du monde susceptibles de répondre aux questions toujours renouvelées des Sciences et des Techniques.

Les responsables des Grandes Ecoles de la FESIC constatent l'**autonomie des Techniques dans leurs dimensions scientifiques**. Mais ils affirment que les choix de développement scientifique économique et social et la mise en œuvre des techniques doivent tenir compte du sens de la vie de l'homme et de son épanouissement personnel et social.

La primauté donnée à la personne invite ces Grandes Ecoles :

- à **s'intéresser aux recherches** qui témoignent du souci de tout l'homme et de tous les hommes,
- à **favoriser les courants de pensée et de Foi** qui contribuent à découvrir en l'homme toutes les valeurs qu'il recèle.
- à s'opposer à tout ce qui diminuerait l'homme au nom de déterminismes extérieurs à lui-même.

### Une attention particulière aux « laissés pour compte » du développement

Les Ecoles de la FESIC professent que le progrès technique ne trouve sens qu'au service de tous les hommes et particulièrement des plus démunis, individus, groupes sociaux ou peuples.

### Un statut privé de type associatif

Pour poursuivre le projet pédagogique de leur établissement, directeurs, enseignants, personnels, étudiants, doivent pouvoir collaborer librement dans un cadre favorisant une réelle attention aux personnes et une large participation.

Un **statut privé de type associatif** répond, mieux que d'autres, à cet objectif.

Il garantit en outre l'**autonomie de l'institution** à l'égard des instances de type public ou de type privé à but strictement professionnel ou économique.

Cependant, bien loin de renfermer chaque établissement sur lui-même, cette option doit le conduire à **articuler ses actions** avec tout organisme de coordination et, en particulier, avec l'Etat, garant de l'intérêt général.

De même que l'espérance chrétienne tend vers un idéal de l'Homme jamais atteint, les éléments constituant cette chartre ne se prétendent achevés, ils veulent être une interrogation permanente adressée à tous ceux qui participent au fonctionnement des établissements de la FESIC.